

Accident exposant au sang (AES) Exposition au risque viral VIH, VHB et VHC

Livret de suivi et d'information
pour les professionnels de santé



Pour prendre ou modifier votre rendez-vous

Cachet du service ou de l'hôpital
et numéro de téléphone

> L'accident d'exposition au sang

Vous venez d'être en contact avec un liquide biologique possiblement contaminé par un agent infectieux. On appelle accident d'exposition au sang (AES) tout contact percutané (par piqûre ou coupure avec une aiguille, une lame de bistouri ou tout objet vulnérant) ou tout contact cutané-muqueux par projection sur une peau lésée ou sur une muqueuse (œil), avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang ou potentiellement contaminant.

> Évaluer les risques avec un médecin

Les virus VIH, VHB et VHC sont transmissibles lors d'un AES. Ce risque varie selon le virus concerné et la nature de l'accident.

Virus	Risque de transmission virale après accident per cutané	Existence d'une vaccination	Possibilité d'un traitement post exposition
VIH	0,3 %	Non	Oui, dans les 4h idéalement et dans les 48 h au plus
VHC	0,5 à 1,8 %	Non	Non
VHB	6 à 30 %	Oui (vaccin contre l'hépatite B)	Oui, dans les 72 h

Le risque de transmission est évalué par le médecin infectiologue référent ou le médecin urgentiste qui prend en compte :

- les circonstances et les modalités précises de l'accident (profondeur de la blessure, type de matériel en cause, etc.).
- le statut sérologique, vis-à-vis de ces différents virus, du patient source à l'origine de l'AES. Il est donc nécessaire d'identifier le patient dans la mesure du possible et d'obtenir son accord pour la réalisation des examens nécessaires. Ces résultats de « sérologie dans le cadre d'un AES » sont transmis en urgence au médecin infectiologue référent et au médecin du travail par le laboratoire (pour le VIH, test de diagnostic « rapide » avec résultat en moins d'une heure communiqué au médecin infectiologue référent).

> Réduire les risques de contamination

- Après l'accident, le médecin infectiologue référent ou le médecin urgentiste a évalué le risque de transmission du VIH. Il vous a éventuellement prescrit le traitement prophylactique post-exposition (TPE) anti-VIH pour une durée de 48 à 96 heures à l'issue desquelles vous devez revoir le médecin infectiologue référent. Ce dernier pourra être amené à modifier le schéma thérapeutique, voire à l'interrompre selon le contexte : résultat négatif de la sérologie VIH du patient source si le test réalisé n'était pas un test rapide, réévaluation du risque notamment si la charge virale du patient source est indétectable, mauvaise tolérance. Si le traitement est poursuivi, la surveillance de votre sérologie VIH sera réalisée pendant les 4 mois suivants.
- Le risque de transmission du VHC n'existe que si le patient source est infecté par le VHC (sérologie VHC) et virémique (PCR VHC positive). Dans les mois suivants, la surveillance de votre bilan hépatique ainsi que de votre sérologie et PCR VHC permettront de dépister une éventuelle séroconversion (hépatite asymptomatique). Cette hépatite guérit parfois spontanément ; dans le cas contraire, un traitement spécifique anti-VHC est administré.
- Le risque de transmission du VHB est nul si vous avez été vacciné et si votre taux d'anticorps (Ac) anti-HBs est suffisant ou a été suffisant pour vous protéger (Ac anti-HBs > à 10mUI/mL). Si votre taux d'Ac anti-HBs n'a pas dépassé ce seuil et que le patient source est porteur du VHB, une prophylaxie par immunoglobulines anti-HBs vous sera proposée dans les 72 heures suivant l'accident.

> Le traitement post exposition (TPE)

> Pour le VIH

S'il est nécessaire, le traitement doit être instauré rapidement, au mieux dans les 4 heures suivant l'exposition au virus (et au plus tard dans les 48 h), pour une durée de 28 jours. Par analogie avec les résultats obtenus chez les patients séropositifs traités, il s'agit d'un traitement associant plusieurs médicaments. Ce traitement diminue d'au moins 80% le risque d'infection par le virus VIH.

**Pour une efficacité optimale,
il est très important de respecter les doses et les horaires
des prises de médicaments.**

Si vous vous apercevez de l'oubli d'un des médicaments anti-VIH :

- moins de 2 heures après l'heure de prise théorique, **alors prenez le médicament oublié.**
- plus de 2 heures après l'heure de prise théorique : attendez la prochaine heure de prise pour reprendre le traitement à la dose habituelle - **ne prenez pas de double dose.**

Si vous vomissez :

- moins de 30 minutes après la prise des médicaments anti-VIH, **reprenez une dose.**
- plus de 30 minutes après la prise des médicaments, attendez la prochaine heure de prise pour reprendre le traitement à la dose habituelle - **ne prenez pas de double dose.**

Pendant toute la durée de ce traitement post-exposition, un début de grossesse est déconseillé. Une contraception associée à l'usage du préservatif (qui protégera votre partenaire) est donc indispensable.

De même, le don de votre sang ne sera pas accepté, et ce jusqu'à la fin des bilans sanguins.

Attention aux interactions entre les médicaments : il faut impérativement signaler au médecin les traitements que vous prenez habituellement ou occasionnellement (par exemple : somnifères, antihypertenseur, la pilule contraceptive...).

Les effets indésirables des traitements post-exposition anti-VIH.

Des effets indésirables sont possibles, principalement des douleurs musculaires, des maux de tête, de la fatigue, des courbatures, des nausées ou des diarrhées, qui, en général, disparaissent au bout de quelques jours. En cas de réactions ou d'effets indésirables, **et avant d'interrompre le traitement en cours**, il est indispensable de contacter le médecin qui vous l'a prescrit ou votre médecin traitant.

Il pourra, dans la plupart des cas, vous proposer un médicament pour soulager ces symptômes. Si ce traitement complémentaire n'est pas suffisant, il est nécessaire de revoir le médecin pour vérifier la tolérance du traitement post-exposition par le contrôle biologique de votre bilan hépatique rénal et de la numération globulaire.

> Pour l'hépatite B

La vaccination anti VHB est obligatoire pour le personnel de santé.

Toutefois, certaines personnes ne sont pas immunisées malgré plusieurs injections de vaccin. Il est donc important que chaque professionnel de santé connaisse son taux d'Ac anti-HBs (en l'absence d'immunisation et en cas d'AES : une injection d'immunoglobulines anti-HBs pourra être prescrite).

> Votre suivi pendant les trois (quatre) mois après l'AES

> En cas de traitement post-exposition pour un suivi d'une durée de 4 mois, il est nécessaire de :

- Vérifier la tolérance des médicaments, et suivre vos paramètres biologiques.
- Vérifier l'absence de séroconversion.

Cette surveillance peut être écourtée, adaptée au risque et réévaluée au cours de votre suivi.

La confidentialité doit être assurée.

La gratuité des soins est garantie grâce à la déclaration d'accident du travail qui est remplie dès la première consultation. Celle-ci ouvre également droit à une indemnisation en cas de contamination suite à l'Accident d'Exposition au Sang.

Les dates et heures des rendez-vous vous sont communiquées dès la première visite. Le respect des dates fixées avec vous pour les consultations est important pour votre état de santé. Prévenez, selon les cas, le médecin infectiologue référent ou le médecin du travail qui assure votre suivi s'il vous est impossible de vous présenter à un rendez-vous.

Ce suivi est organisé par le médecin infectiologue référent, pendant la durée du traitement, et ultérieurement par le médecin du travail. Un accompagnement par un psychologue peut vous être proposé si vous le désirez.

> Sans traitement post-exposition pour un suivi d'une durée de 3 mois

La surveillance biologique est aussi nécessaire si vous avez été victime d'un AES, selon les résultats sérologiques du patient source, et ce, afin de vérifier l'absence de séroconversion.

> La prévention

- Le médecin infectiologue référent est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à l'interroger, notamment concernant les mesures de prévention : port du préservatif lors des rapports sexuels, contraception orale...
- Il est important de prendre le temps d'analyser les circonstances de l'AES pour en prévenir sa récurrence. S'agit-il d'une erreur de manipulation ? D'une maladresse ? Des ateliers de formation au bon usage des dispositifs médicaux de sécurité sont régulièrement organisés. N'hésitez pas à venir les manipuler pour en maîtriser l'utilisation. Médecins et infirmiers de la médecine du Travail, les médecins infectiologues référents, l'équipe opérationnelle d'hygiène, sont à votre disposition pour discuter de l'accident et des mesures de prévention.

1

Vous prenez un traitement post-exposition anti-VIH : calendrier et suivi.

Jour de l'exposition	Jour 0	15 ^e jour	30 ^e jour	2 mois	4 mois	
Dates de vos rendez-vous/...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....	
VIH	<input type="checkbox"/> Sérologie			<input type="checkbox"/> Sérologie	<input type="checkbox"/> Sérologie	STOP
VHB	<input type="checkbox"/> Ac anti-HBs* (si vacciné sans taux d'Ac connu) <input type="checkbox"/> Anti-HBc et Ag HBs (si non vacciné ou non répondeur)				<input type="checkbox"/> Ac anti-HBs*, Anti-HBc et Ag HBs (si non vacciné ou non répondeur)	STOP
VHC	<input type="checkbox"/> Sérologie		Si source PCR VHC positive : <input type="checkbox"/> PCR VHC <input type="checkbox"/> ALAT		Si source PCR VHC positive : <input type="checkbox"/> Sérologie VHC <input type="checkbox"/> ALAT	STOP
Suivi du TPE	<input type="checkbox"/> Créatinine, NFS, ALAT + β-HCG** (à renouveler si besoin)	<input type="checkbox"/> Créatinine, NFS si zidovudine, ALAT	<input type="checkbox"/> NFS, Créatinine, ALAT			

*Inutile chez non répondeur

** β-HCG avant mise sous traitement post-exposition et en l'absence de contraception chez la femme

2

Vous ne prenez pas de traitement post-exposition anti-VIH : calendrier et suivi.

Jour de l'exposition	Jour 0	Semaine 6	3 ^e mois	
Dates de vos rendez-vous/...../...../...../...../...../.....	
VIH	<input type="checkbox"/> Sérologie	<input type="checkbox"/> Sérologie	<input type="checkbox"/> Sérologie	STOP
VHB	<input type="checkbox"/> Ac anti-HBs* (si vacciné sans taux d'Ac connu) <input type="checkbox"/> Anti-HBc et Ag HBs (si non vacciné ou non répondeur)		<input type="checkbox"/> Ac anti-HBs*, Anti-HBc et Ag HBs (si non vacciné ou non répondeur)	STOP
VHC	<input type="checkbox"/> Sérologie <input type="checkbox"/> ALAT	Si source PCR VHC positive : <input type="checkbox"/> PCR VHC <input type="checkbox"/> ALAT	Si source PCR VHC positive : <input type="checkbox"/> Sérologie VHC <input type="checkbox"/> ALAT	STOP

*Inutile chez non répondeur

> Les rendez-vous de consultations pour votre suivi

1

Vous prenez un traitement post-exposition anti-VIH.

Voir au dos le calendrier et le déroulement de votre suivi :

Détachez et conservez ce coupon

Voir au dos

Le respect des dates fixées avec vous pour les consultations est important.

Pour prendre ou modifier un rendez-vous, contactez le service au numéro de téléphone indiqué sur la première page de ce dépliant. Vous pouvez également consulter la liste des numéros utiles pour votre Hôpital au dos de ce livret.



2

Le traitement post-exposition n'est pas nécessaire pour vous.

Voir au dos le calendrier et le déroulement de votre suivi :

Détachez et conservez ce coupon

Voir au dos

Le respect des dates fixées avec vous pour les consultations est important.

Pour prendre ou modifier un rendez-vous, contactez le service au numéro de téléphone indiqué sur la première page de ce dépliant. Vous pouvez également consulter la liste des numéros utiles pour votre Hôpital au dos de ce livret.

Numéros utiles

Hôpital Bichat-Claude Bernard :

Chef de clinique de garde au SMIT, poste : 54 825
Médecine du Travail : 01 40 25 82 77

Hôpital Beaujon :

Secrétariat du Service de Médecine Interne : 01 40 87 59 34
Médecine du Travail : 01 40 87 50 06

Institut Franco-britannique :

Secrétariat du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales : 01 47 59 59 53
Médecine du Travail : 01 47 59 55 25

Hôpital Simone Veil

- **ESCALE – Unité de prise en charge de la maladie VIH SIDA**
 - Ligne téléphonique directe avec répondeur, à appeler en priorité : 01 39 59 71 71
 - Secrétariat de l'ESCALE : 01 34 06 62 18
- **Médecine du Travail :**
 - Site d'Eaubonne : 01 34 16 86 60
 - Site de Montmorency : 01 34 06 64 65

Centre Hospitalier René Dubos :

Secrétariat du Service de Dermatologie-Pathologie VIH : 01 30 75 42 44
Médecine du Travail : 01 30 75 44 40

Centre Hospitalier de Saint-Denis :

Secrétariat du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales : 01 42 35 61 83
Médecine du Travail : 01 42 35 60 35

Besoin d'informations ?

COREVIH
ILE-DE-FRANCE NORD

Hôpital Bichat Claude-Bernard (AP-HP)
46 avenue Henri Huchard – 75018 Paris

Tél. 01 40 25 80 33

corevih.idfn@bch.aphp.fr

Site internet : www.corevih-idfnord.fr

La COREVIH est la réunion de tous les acteurs de la lutte contre le sida qui assurent collectivement la prise en charge globale des personnes infectées par le VIH.

Livret créé à l'initiative du groupe «Prévention des AES» de la COREVIH Ile-de-France Ouest et réédité dans cette version par la COREVIH Ile-de-France Nord

